Nº 5

TRAIT d'union

Bulletin d'information sur le projet de fusion Blonay - St-Légier-La Chiésaz

EDITO

Place au(x) débat(s)

Le 27 septembre prochain, il vous appartiendra, citoyennes et citoyens de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz, de vous prononcer sur le projet de convention entre les deux communes.

Reportée en raison de la pandémie, la votation aura donc lieu au sortir de l'été, à l'occasion du prochain dimanche de votation fédérale. Cette nouvelle date permettra à la campagne d'aller à son terme et au débat public de se dérouler dans les meilleures conditions.

Deux groupements se sont créés, l'un pour et l'autre contre la fusion, réunissant des élus et des habitants des deux communes. Ils vous présentent leurs arguments dans les pages suivantes de ce *Trait d'union*.

Dans ce numéro, nous avons également jugé utile de faire un petit rappel de ce qui changera ou ne changera pas en cas de fusion, ainsi que sur l'élaboration des armoiries. La campagne est donc (re)lancée. Puisse-t-elle se dérouler dans un esprit serein et constructif !

Afin que chacun ait la possibilité de se forger une opinion et de voter en toute connaissance de cause, deux débats publics sont prévus les jeudi 27 août et mercredi 2 septembre. Merci de réserver ces deux dates dans vos agendas !

D'ici là, et pour préserver la neutralité des débats, ne vous étonnez pas si vos autorités se montrent discrètes durant les semaines qui précèdent la votation, elles n'en restent pas moins convaincues du bien-fondé d'une telle consolidation de notre vie commune.

Les municipalités

Débats citoyens

Jeudi 27 août 2020, à 20h, à Blonay (lieu à préciser)
Mercredi 2 septembre 2020, à 20h, à St-Légier-La Chiésaz (lieu à préciser)

Partisans et opposants de la fusion développeront leurs arguments avant d'ouvrir la discussion avec le public, pour un échange avec les intervenants et les autorités. Les deux soirées seront modérées par le journaliste indépendant et ancien rédacteur en chef de La Télé, Nasrat Latif.

Ces séances sont ouvertes indifféremment aux habitants des deux communes, **dans le respect des normes sanitaires du moment.**

Les lieux des débats vous seront communiqués ultérieurement par la voie d'un tous-ménages et sur le site de la fusion.

Le projet de fusion en continu sur **www.traitdunion-fusion.ch**

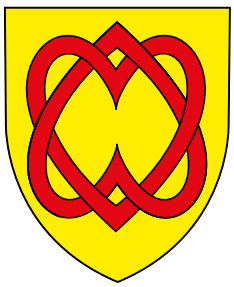

Blonay – Saint-Légier

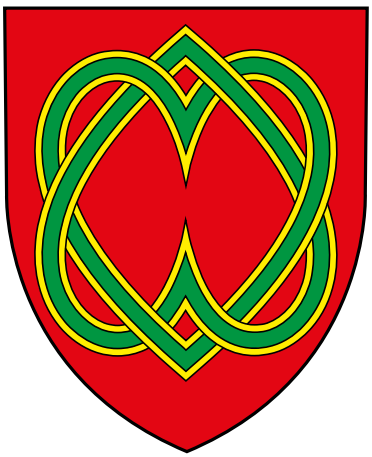

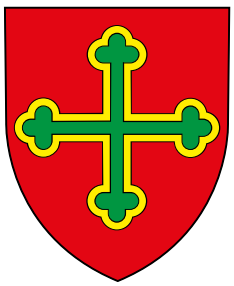

Armoiries de la nouvelle commune

Deux cœurs verts entrecroisés cernés d'or sur fond rouge : beau symbole d'un passé et d'un avenir communs

Il en est des armoiries comme des noms de famille : évocatrices d'une identité profonde, de racines anciennes et nouvelles, elles donnent vie à notre coin de terre et disent en un regard cet ICI auquel nous appartenons. Quand deux villages fusionnent en une seule commune politique, ils gardent leurs noms, leurs identités, leurs bourgeoisies, mais la nouvelle entité reçoit son propre blason qui évoque les communes fondatrices tout en symbolisant avec force l'unité de la nouvelle entité.

Fusionner est, pour une commune, une décision historique. Pour éviter de faire les choses à la légère, cette décision doit successivement trouver l'accord des municipalités, puis être soumise au vote des conseils communaux et, ultérieurement, à celui des populations des communes concernées.

Il importe que les armoiries de la nouvelle commune expriment son unité avec force. Dans cette perspective, ce serait rester à mi-chemin que de se contenter de juxtaposer les armoiries antérieures sur un écu commun. Ce serait dire « nous fusionnons, mais sans fusionner », ce qui n'est pas un message très enthousiasmant. La juxtaposition suffirait dans le cas d'une fédération de communes à buts multiples, pas dans celui d'une nouvelle commune.

Les communes sont inscrites dans le temps long. Il est donc nécessaire que, d'une façon ou d'une autre, les nouvelles armoiries relient clairement le passé à l'avenir et que, tout en symbolisant l'unité de la nouvelle entité, elles évoquent également les communes fondatrices.

De ce point de vue, les deux armoiries de Blonay et de St-Légier-La Chiésaz ont une configuration séduisante. Blonay porte un « meuble » composé de deux cœurs en tête-bêche, évidés et entrelacés. Ce meuble est unique dans les armoiries communales vaudoises (et même loin au-delà). La croix tréflée de St-Légier-La Chiésaz est un meuble de sinople (vert) bordé d'or (jaune) sur un champ de gueules (rouge). Cette répartition des émaux est, elle aussi, unique dans le canton. Le nouveau blason, qui reprend le meuble de Blonay et les émaux de St-Légier-La Chiésaz, offre une synthèse de ces deux originalités. Il a été accepté par les conseils communaux et applaudi par la population assistant à la présentation de la Convention de fusion – dont les armoiries et leur blasonnement (description écrite) font partie intégrante –. Il est lisible, simple et, tout en étant original, évoque sans ambiguïté les armoiries d'avant la fusion.

Les cœurs entrelacés symbolisent la volonté de fusion des deux communes.

Il faut savoir que les armoires actuelles de Blonay et St-Légier-La Chiésaz ne disparaîtront pas avec la fusion si cette dernière est acceptée par la population le 27 septembre prochain !

Elles changeront simplement de statut, c'est à-dire qu'elles ne seront plus des armoiries communales mais des armories villageoises de la nouvelle entité administrative et politique. Comme d'autres fusions dans ce canton, ces armoiries villageoises pourront parfaitement coexister devant un bâtiment public, ou lors de manifestations officielles, au côté des nouvelles armoiries. Cette décision appartiendra aux nouvelles autorités.

Favoriser l'émergence de projets communs

Si le mouvement des fusions a pris de l'ampleur en Suisse depuis une quinzaine d'années, il faut souligner que d'autres pays du nord de l'Europe ont été actifs bien avant nous. On peut citer la Norvège, la Suède et le Danemark dans les années 50 et 60 ou encore l'Allemagne et l'Angleterre à la fin des années 60. En Suisse romande, c'est incontestablement le canton de Fribourg qui a pris le tournant des fusions le premier dès la fin des années 90.

Les cantons de Berne et Vaud comptent à ce jour le plus grand nombre de communes en Suisse : Berne avec 342 communes pour un peu plus de 1 million d'habitants alors que le canton de Vaud en compte 309 à ce jour pour 800'000 habitants. Le nombre de communes était de 384 il y a vingt ans.

La fusion la plus importante au XX^{e} siècle dans le canton de Vaud s'est déroulée à deux pas des actuelles communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz. Il s'agissait de la fusion des communes du Châtelard (env. 12'500 hab.) et des Planches (env. 5'500 hab.) qui donna naissance au 1er janvier 1962 à la troisième ville du canton : Montreux. Une fusion importante et ambitieuse pour l'époque. On peut lire dans le rapport de la commission du Grand Conseil du 10 mai 1961 des propos qui pourraient être repris, en tout cas partiellement, par d'autres communes qui fusionnent aujourd'hui, 58 ans plus tard: « Un tel fractionnement, si pittoresque et si original qu'il soit, n'est plus de mise aujourd'hui. L'évolution de notre époque exige une meilleure concentration des administrations, surtout dans une agglomération qui, comme c'est le cas à Montreux, possède déjà en fait une assez grande cohésion et de nombreux services publics communs. »

Les clés de la réussite d'une fusion

L'un des objectifs premiers des fusions de communes à l'étranger, en Suisse et dans le canton, consiste à garantir à la future entité une envergure politique propre à lui permettre de continuer d'être un acteur régional influent et un interlocuteur de référence pour l'Etat. Il faut néanmoins, au départ du processus de fusion, des éléments de convergence entre les communes. À l'instar de la fusion montreusienne, la cohésion du territoire, l'homogénéité dans la structure des populations, la proximité culturelle et sociale ou encore plusieurs services publics communs sont autant de points importants pour la réussite d'un processus de rapprochement ici et ailleurs.

Garder une dimension humaine

Une nouvelle commune issue d'une fusion doit garder, en outre, une dimension humaine, proche des gens, dans un canton où la population est très attachée au rapport de proximité avec ses autorités communales. Un « mégaprojet » qui mettrait une distance trop importante entre autorités et citoyens aurait peu de chance d'aboutir.

Enfin, il est important de relever que les diverses expériences vaudoises en matière de fusions montrent que les communes ne s'unissent que rarement autour d'un projet précis sur le plan des infrastructures ou des services. L'enjeu principal d'une fusion est de créer précisément les conditions cadres afin que des projets émergent au sein de la nouvelle entité. L'union a toujours fait la force, non pas pour combattre mais pour réaliser de nouveaux projets.

En ce qui concerne le projet de fusion

Ce que prévoit notamment la convention de fusion :

- **un nouveau nom - Blonay - Saint-Légier - et de nouvelles armoiries**
- **un taux d'imposition fixé à 68.5%**
- **une municipalité de 7 membres et un conseil communal de 80 membres**
- **un siège administratif situé à Blonay**
- **le transfert de l'ensemble du personnel à la nouvelle commune aux conditions en vigueur au moment de la fusion**
- **une incitation financière cantonale de l'ordre de CHF 750'000.-**
- **une entrée en fonction de la nouvelle commune au 1er janvier 2022**

Ce qui n'est pas touché par la convention :

- **les noms et numéros postaux actuels de chaque village**
- **les salles et manifestations communales**
- **les écoles et l'accueil parascolaire**
- **les lieux de culte**
- **la bibliothèque**
- **les sociétés locales**
- **les déchetteries**
- **les cimetières**

Ce qui devra être harmonisé :

- **plusieurs règlements et taxes** (distribution de l'eau, épuration, aménagement du territoire, police des constructions, etc.). Quelques règlements importants sont déjà intercommunaux (police, transports scolaires ou déchets)
- **le statut du personnel** (les règlements sont déjà très proches)
- **l'informatique** (même prestataire, mais logiciels métiers et procédures de travail différents)

« NON, pas comme ça »
La population a le droit de tout savoir !

Soucieux d'informer la population sur les zones d'ombre qui entourent le projet de fusion, les opposants mettent tout en œuvre afin qu'un débat citoyen et démocratique s'ouvre, enfin, avant la votation. Le site internet www.croflette.ch expose avec humour, mais sans concession, les raisons de refuser une union aux allures de mariage forcé.

Les collaborations et échanges intercommunaux fonctionnent déjà bien, depuis longtemps. Cela à la satisfaction générale de la population, visiblement heureuse de pouvoir s'identifier à l'une ou l'autre des deux communautés qui se disent « riches de leurs différences » tout en étant très proches.

« Mariage d'affaires » et globalisation
Rien ne justifie le « mariage d'affaires » proposé, à l'arrière-goût de globalisation. Une fusion va entraîner un éloignement de la population par rapport aux centres de décision et aux services communaux. Et donc une grande difficulté pour les habitant·e·s à s'intégrer dans une communauté devenue « ville » de plus de 11'000 habitants.

Déni de démocratie
Les opposants déplorent un important déni de démocratie par l'absence de participation citoyenne préconisée par l'Agenda 21 adopté par les deux communes - durant le processus de rapprochement fusion. Seules deux séances d'information et quelques publications orientées «marketing», ainsi qu'une consultation prétexte sur le nom de la future commune, ont précédé la convention de fusion. Pire : aucune consultation sur le choix des armoiries !

Endettement sous le paillasson
L'endettement communal par habitant était, en 2018 (derniers chiffres connus) de CHF 5'007.- pour Blonay et CHF 10'212.- pour St-Légier (moyenne cantonale de CHF 3'608.-). L'une plafonne son endettement et accumule du retard dans ses investissements alors que l'autre ne maîtrise pas sa politique financière devenue boulimique.

Point d'impôt artificiellement bas
Le point d'impôt a été ramené artificiellement à 68,5 dans les deux communes pour faire « bonne façon » avant le verdict des urnes. A brève échéance, le point d'impôt devra remonter. La contribution cantonale unique de CHF 750'000.- sera en grande partie absorbée par la mise à niveau des deux systèmes informatiques.

Groupes de travail peu représentatifs
Les cinq groupes de travail étaient formés seulement d'élus choisis par les municipalités alors qu'il avait été demandé qu'une attention particulière soit portée à « l'intégration de la population et de personnes non élues dans les divers groupes et dans toutes les démarches où cela s'avère possible ».

Rapport final orienté, conclusions tronquées
Les rapports des groupes de travail n'ont pas été mis en discussion devant les conseils communaux et ont été résumés de manière partiale dans le rapport final du groupe de pilotage. La synthèse ne met en avant que les points positifs et laisse de côté les doutes exprimés dans les rapports intermédiaires.

Fusion administrative ou qualité de vie ?
Sur www.non-fusion-blonay-st-legier.ch et sur www.croflette.ch, les opposants réaffirment que seul le renforcement continu des collaborations et échanges permettra à chacune des deux communes de conserver son identité, tout en offrant à la population des services de proximité et une bonne qualité de vie !

Plus d'informations sur nos sites www.non-fusion-blonay-st-legier.ch et sur www.croflette.ch

OUI à la fusion Blonay - St-Légier

Encore plus forts ensemble ! - **www.oui-fusion.ch**

Le projet de fusion entre Blonay et St-Légier-La Chiésaz prend ses racines dans les nombreuses collaborations intercommunales qui se sont intensifiées au cours des dernières années.

Sur la base des études approfondies menées par les groupes de travail, les autorités sont arrivées à la conclusion qu'une fusion représente la suite naturelle du rapprochement de nos deux villages.

Depuis le mois d'août dernier, la population a été tenue informée de manière transparente des différentes étapes de ce processus. Plusieurs séances d'information lui ont permis de se faire une opinion et de répondre à ses interrogations. Elle a été associée par sondage au choix du nom de la nouvelle commune.

Afin de dépasser certaines craintes, il convient de rappeler qu'une fusion est une démarche politique et administrative. Il n'est pas question de fusionner une histoire, des origines, des mentalités, des traditions propres aux Blonaysans et aux St-Légerins. Chaque village gardera son identité, son nom, sa bourgeoisie et son code postal. Les sociétés locales et de jeunesse conserveront leur indépendance.

Aujourd'hui, la raison doit l'emporter

Se réunir autour de grands projets d'avenir
Elle permettra aux nouvelles autorités d'axer davantage leur action sur des aspects stratégiques et de lancer des projets d'envergure, notamment dans les domaines de la mobilité, du développement durable, de l'aménagement du territoire et du logement. Nous aurons tout à y gagner en termes d'efficacité et de durabilité.

Renforcer l'autonomie communale
La fusion favorisera un meilleur contrôle démocratique et une gestion unifiée et professionnelle des services et des territoires.
Le fait pour une commune d'accéder à une certaine taille implique qu'elle pourra gérer un grand nombre de tâches de manière indépendante, surtout dans notre cas où nos communes et leurs préoccupations sont si proches.

Assurer la stabilité financière
La péréquation cantonale actuelle, plus favorable aux grandes communes, permettra d'économiser 1,7 million de francs par année. Une fusion offrira une stabilité financière ainsi qu'une capacité d'autofinancement plus importante. De plus, le canton verse CHF 750'000.- pour couvrir les frais de la fusion. En matière de fiscalité, un taux d'imposition unifié de 68,5 est proposé dès l'entrée en vigueur de la convention, en 2022.
Bien que différentes, les situations financières des deux communes sont saines ; l'une a un plus grand patrimoine bâti avec la dette y afférente, l'autre, qui a misé notamment sur la location de locaux auprès de tiers, a un patrimoine bâti et une dette moindres.

Se faire entendre à Lausanne et dans la région
Avec près de 12'000 habitants, la nouvelle commune offrira un contrepoids à la zone d'influence de l'agglomération Vevey-Montreux.
L'envergure de la nouvelle commune lui permettra de bénéficier d'un poids plus important dans les décisions intercommunales, d'une meilleure visibilité dans les échanges avec le canton et d'une voix plus forte au niveau régional.

Développer les prestations à la population
De manière générale, la qualité des prestations communales est en hausse dans les communes fusionnées. On constate une meilleure utilisation des compétences personnelles, tant des employés que des représentants élus, dans des postes qui leur conviennent mieux.

Dire OUI le 27 septembre prochain, c'est démontrer son attachement à un « vivre ensemble » de qualité, dans le respect des différences.

Plus d'informations sur notre site www.oui-fusion.ch